



**RECYCLAGE CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXPLOITATION
DES ENGINES ET RADEAUX DE SURVIE**



Références réglementaires :

Section A-VI/2 : Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance du certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage, des canots de secours et des canots de secours rapides. Tableau A-VI/2-1

Dates et lieux : Sur demande, en fonction des places disponibles, sur notre site du Centre de Sécurité Maritime à Saint Nazaire.

Conditions d'entrée en formation

- Avoir l'aptitude médicale délivrée auprès d'un médecin du service des gens de mer (en cours de validité)
- Avoir un justificatif de suivi de formation à bord dans les 5 ans précédents le recyclage
- Etre titulaire du CAEERS initial
- Etre titulaire d'un CFBS ou TIS à jour (de moins de 5 ans)

Contenu de formation	Nombre d'heures Si formation à bord	Nombre d'heures sans formation à bord
Enseignements théoriques : remise à niveau et actualisation des connaissances, compréhensions et aptitudes portant sur les changements intervenus dans la réglementation et dans la technologie ; l'accidentologie des embarcations et radeaux de sauvetage	2H00	4H00
Enseignements pratiques	6H00	8H00
Total	8H00	12H00

Durée du stage : 1 jour (8H)

Coût de la formation (si formation à bord) : 360 €

Durée du stage : 1.5 jour (12H)

Coût de formation (sans formation à bord) : 540 €

Attestation de suivi de formation à bord

Je soussigné(e) M. / Mme en qualité
de (*fonction*) atteste que M. / Mme
..... (n° de marin :.....) a
suivi des formations sécurité à bord durant les 5 années précédents la
session de recyclage de (*intitulé de recyclage*) qui aura
lieu le..... (*date de session*).

Fait à :

Le :

Signature - Cachet de l'entreprise